

Séance du 27 juin 2019 à 19.00 h.
Au Chalet de Grange-Neuve

Sous la Présidence de Monsieur Claude Deriaz, l'ordre du jour est le suivant :

1. Appel d'entrée.
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2019.
3. Communications de la Municipalité.
4. Liste des prochains préavis.
5. Rapport de la commission de gestion relatif au contrôle administratif de l'exercice 2018 et vote.
6. Rapport de la commission des finances relatif au préavis n° 19/2019 – comptes 2018 et vote.
7. Rapport de la commission ad hoc relatif au préavis n° 20/2019 – vente du camion de pompier Chevrolet et vote.
8. Préavis n° 21/2019 – Réponse au postulat pour le maintien et la garantie d'une offre diversifiée d'établissements publics de restauration dans le village de Baulmes.
9. Divers et propositions individuelles.
10. Renouvellement du Bureau du Conseil pour 2019-2020 :
 - a. Election du président
 - b. Election du 1er vice-président
 - c. Election du 2ème vice-président
 - d. Election de deux scrutateurs
 - e. Election de deux scrutateurs-suppléants
11. Election de la commission de gestion pour l'année 2019-2020 (7 membres et 2 suppléants).
12. Appel de sortie et encaissement des amendes.
13. Repas au Chalet de Grange-Neuve.

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'étant faite, il sera suivi tel que présenté.

1. Appel d'entrée.

Mme Myriam Deriaz, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 34 conseillères et conseillers sont présents et 7 absents. Il s'agit de Mme

Marianne Cand, Mme Esther Rehacek et Mme Pfaender Aline, M. Melchior Sandro, M. Pfaender Joël, M. Schmid Romain et M. Armin Von Ow.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2019.

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur Madame Myriam Deriaz.

3. Communications de la Municipalité.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Cuérel.

Il informe que pour la fête des vignerons qui se déroulera cet été, il reste 8 billets à Fr. 200.00. Si quelqu'un est intéressé il faut s'inscrire auprès du Greffe.

Concernant le préavis qui avait été voté pour les différents travaux dans le village, il y avait :

- l'étagère pour le bois vers le stand de tir : terminé
- la place de jeux vers l'Hôtel de Ville : sera inaugurée fin août début septembre.
- la salle des fêtes, changement du mobilier dans l'annexe : les tables et les chaises seront livrées demain. La Municipalité a profité de modifier un peu la façon d'organiser l'annexe. Les tables seront de 1,80 m. ce qui permettra de mettre 3 chaises à côté des tables et elles seront empilées sur un chariot dans un coin de l'annexe, tout comme les chaises ce qui facilitera les nettoyages. Ces tables et ces chaises pourront également être utilisées pour la salle des fêtes.

Concernant le jumelage, pour rappel la Commune de Baulmes est jumelée avec la Commune de Mont-St-Sulpice. Comme mentionné sur le tout-ménage reçu, le 30ème anniversaire se déroule cette année à Mont-St-Sulpice les 7 et 8 septembre. Départ le samedi matin à 6h et retour le dimanche soir au plus tard à 21h. Un car est organisé et payé par la Commune. Le départ peut aussi se faire le mercredi 4 septembre sous forme de rallye en vélo ou à pieds. La Municipalité va s'y rendre mais il serait bien que d'autres personnes s'y intéressent aussi. L'année passée ils sont venus à environ 40 personnes.

Monsieur Claude Deriaz remercie le syndic pour ces informations.

4. Liste des prochains préavis.

Il n'y a pas de prochains préavis.

5. Rapport de la commission de gestion relatif au contrôle administratif de l'exercice 2018 et vote.

Monsieur Florian Musy, Président de la commission, donne lecture du rapport.

Monsieur Deriaz ouvre une discussion. La parole n'est pas demandée.

Ce dernier soumet au vote les conclusions du rapport de la Commission à savoir :

- D'accepter le rapport tel que présenté
- De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion administrative portant sur l'exercice 2018
- De donner décharge à la Commission de gestion pour cette partie de son mandat.

Les conclusions du rapport sont acceptées à l'unanimité.

6. Rapport de la commission des finances relatif au préavis n° 19/2019 – comptes 2018 et vote.

Claude Deriaz précise que le vote se fera par rubrique. A la suite de chaque rubrique une discussion sera ouverte puis la rubrique sera votée. Il y aura ensuite un vote final sur les comptes.

Cette façon de faire est acceptée.

Monsieur Grégory Perusset, Président de la commission, donne lecture du rapport.

Une discussion est ouverte sur l'ensemble du rapport. La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président Claude Deriaz donne lecture des rubriques.

1 ADMINISTRATION GENERALE

En charges : Fr. 954'006.12

En Revenus : Fr. 296'354.70

Acceptée à l'unanimité

2 FINANCES

En charges : Fr. 618'870.31

En Revenus : Fr. 3'339'544.65

Acceptée à l'unanimité

3 DOMAINES ET BATIMENTS

En Charges : Fr. 1'418'205.72

En Revenus : Fr. 1'158'275.31

Acceptée à l'unanimité

4 TRAVAUX

En Charges : Fr. 793'808.89

En Revenus : Fr. 385'157.15

Acceptée à l'unanimité

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

En Charges : Fr. 433'173.40

En Revenus : Fr. 11'326.70

Acceptée à l'unanimité

6 POLICE

En Charges : Fr. 158'150.58

En Revenus : Fr. 15'923.35

Acceptée à l'unanimité

7 SECURITE SOCIALE

En Charges : Fr. 803'933.33

En Revenus : Fr. 19'503.00

Acceptée à l'unanimité

8 SERVICES INDUSTRIELS

En Charges : Fr. 0.00

En Revenus : Fr. 0.00

Acceptée à l'unanimité

Une discussion est ouverte sur l'ensemble des comptes. La parole n'est pas demandée.

Le Président soumet au vote les conclusions à savoir :

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les comptes de l'exercice 2018, tels qu'ils vous sont présentés, avec un excédent de recette de Fr. 45'936.15.

Les comptes 2018 sont acceptés à l'unanimité.

Monsieur le Président ouvre une discussion sur l'ensemble.

Monsieur Gilles Deriaz tient à remercier la compagnie des Rochettes pour sa donation.

Le Président clôt la discussion.

7. Rapport de la commission ad hoc relatif au préavis n° 20/2019 – vente du camion de pompier Chevrolet et vote.

Monsieur Christian Cachemaille, Président de la Commission, donne lecture du rapport.

Le Président constate que la Commission a ajouté un amendement aux conclusions du préavis. L'amendement va donc être voté à la suite de quoi les conclusions seront votées avec l'amendement rajouté.

Le Président ouvre une discussion.

Monsieur Grégory Perusset ne comprend pas pourquoi rajouter cette clause de non-revente pour une durée de 10 ans à partir du moment où l'on se sépare du véhicule. Il invite donc les conseillers et conseillères à refuser ce point du préavis.

Monsieur Pillevuit demande de quelle date est le camion et comment le prix a-t-il été évalué ? Selon un argus ?

Monsieur Cuérel répond qu'il est de 1966 et que le prix dépend de l'offre et de la demande sachant qu'ils n'ont pas voulu ouvrir aux collectionneurs afin que le véhicule reste au village.

Il informe aussi que la Municipalité est pour l'amendement car le but était que le véhicule reste au village.

Monsieur Musy appuie la remarque de Monsieur Grégory Perusset. Il estime que si l'on vend ce véhicule il ne fait plus partie du patrimoine communal.

Monsieur Cuérel répond que la Commune en tant que collectivité publique n'a pas les gens qui sont passionnés par ça et qu'il vaut mieux que le véhicule aille à une personne passionnée capable de l'entretenir et de le remettre en état. Ils trouvent dommage qu'il sorte du village et c'est donc pour cette raison qu'ils n'ont pas cherché d'acheteurs en dehors de Baulmes.

Monsieur Spertini demande si le véhicule pourrait être emprunté pour des manifestations ?

Monsieur Cuérel répond que si le camion est vendu il faudra s'arranger avec la personne qui l'aura acheté.

Monsieur Grégory Perusset entend bien ce qu'a dit la Commune mais rajoute qu'un collectionneur une fois qu'il a remis le véhicule à niveau peut le revendre et qu'il lui semble absurde d'ajouter cette clause.

Le Président clôt la discussion. Il redonne lecture de l'amendement :

D'établir un contrat de non-revente pour une durée de 10 ans.

L'amendement est voté. Il est refusé avec 11 personnes pour, 15 personnes contre et 4 abstentions.

Monsieur Deriaz soumet donc au vote les conclusions sans l'amendement à savoir :

1. D'autoriser la Municipalité à vendre le camion Chevrolet Corvaire pour un montant de CHF 6'500.00 à Julien Deriaz.

Les conclusions du préavis sont acceptées à une large majorité (4 avis contraires et 7 abstentions).

Le Président ouvre une discussion sur l'ensemble. La parole n'est pas demandée.

8. Préavis 21/2019 – Réponse au postulat pour le maintien et la garantie d'une offre diversifiée d'établissements publics de restauration dans le village de Baulmes.

Tous les conseillers et conseillères ont reçu la réponse. Sa lecture n'est pas demandée.

Monsieur le Président ouvre une discussion sur cette réponse et rappelle qu'il n'y aura pas de vote sur le préavis.

Monsieur Grégory Perusset prend la parole pour remercier la Municipalité pour sa réponse. Cependant, il émet quelques réserves. Il cite un passage de la réponse de la Municipalité :

Nous considérons que cette opération ne relève pas d'une tâche à assumer par la collectivité, respectivement que nous ne devrions pas subventionner avec les impôts une activité commerciale exercée par des tiers.

Monsieur Perusset a l'impression que la Municipalité joue sur les mots. En effet, lorsqu'il s'agit d'un cabinet médical, on ne parle pas de SUBVENTIONNER ce dit cabinet. Il rappelle qu'un médecin est un indépendant d'une profession libérale qui est une activité commerciale.

Il va de soi qu'un cabinet médical a des atouts de cohésion sociale et de proximité pour un village qui pour M. Perusset sont les mêmes que ceux d'un établissement public que l'on pourrait pérenniser au sein de notre commune.

De plus M. Perusset aimerait dire que les mots utilisés « financé par l'impôts » et de « subvention » ne sont pas utilisés de manière correcte car sauf erreur l'activité commerciale payera un loyer, donc il n'y a pas de subvention !

Dans le paragraphe suivant, la Municipalité parle de 2% d'intérêts. En lisant les comptes M. Perusset fait remarquer que nous pouvons lire que le pourcentage pour l'immeuble du cabinet médical est négatif. Il se demande donc si l'on ne pourrait pas avoir le même genre d'emprunt ?

L'auberge n'est pas le dernier restaurant du village, c'est vrai, mais pour M. Perusset, c'est le seul bâtiment avec du cachet qui serait susceptible de perdurer économiquement en considérant les normes et les capacités de ce restaurant. Il aimerait noter que l'idée est le maintien d'une offre diversifiée d'établissements publics. Il rappelle que nous allons perdre la poste et que donc l'érosion se poursuit.

Dernier point, le prix de cet établissement est sûrement négociable, en vue qu'il est sur le marché depuis près de 2 ans. Il semble à M. Perusset que le prix du mobilier est aussi négociable car si l'on achète un lot, il est négociable. Autrement les propriétaires peuvent partir avec et essayer de le vendre séparément.

M. Perusset dit qu'il est vrai qu'il s'attendait à cette réponse négative de la municipalité car lorsqu'il est venu en entretien convoqué par la municipalité pour l'explication de son postulat, il a vite compris que ce postulat tombait à un mauvais moment et dans une législature où la commune a de gros projets.

Monsieur Pillevuit prend la parole pour informer qu'il soutient cette démarche de Monsieur Perusset. Il comprend bien les difficultés de mettre cela dans la balance par rapport aux coûts et au prix du loyer établi d'environ Fr. 6000.00 pour un nouvel acquéreur mais il trouve que c'est une démarche intéressante et aimerait savoir comment l'on pourrait à tout prix garder ce bâtiment dans le patrimoine communal. Il propose d'étudier d'autres pistes et de voir ensemble comment trouver une solution.

Monsieur Cuérel rappelle que c'est un postulat qui a été déposé et accepté mais que le postulat n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité si ce n'est d'analyser une situation et de rédiger un rapport. Maintenant si le Conseil veut que l'on achète ce bâtiment, il faut faire une motion qui est contraignante, un contre-projet peut être fait et d'autres arguments peuvent être amenés.

Monsieur Grégory Perusset comprend bien ce qui vient d'être dit par Monsieur le Syndic c'est pour cela que sa réponse ne contient pas de question, il a juste commenté la réponse de la Municipalité au postulat. Si des membres du conseil sont prêts à aider Monsieur Perusset à faire une motion, il se tient à leur disposition.

Madame Chambettaz remercie Monsieur le Syndic pour ses informations et Monsieur Perusset pour la démarche et dit qu'il peut compter sur elle pour la motion.

Monsieur Dardenne invite non seulement les conseillers et conseillères à accepter la motion mais également à fréquenter l'Auberge Communale.

9. Divers et propositions individuelles.

Monsieur Gilles Deriaz donne lecture de son projet d'interpellation reçu par tous les conseillers et conseillères ainsi que par la Municipalité.

Monsieur Cuérel répond qu'une interpellation est une question, une demande d'explications adressée à la Municipalité. A la fin de l'interpellation il peut y avoir

une résolution. Ensuite par un postulat on demande à la Municipalité d'étudier, d'analyser une chose qui porte sur les compétences du Conseil et de la Municipalité comme par exemple le cas actuellement traité. Et le troisième élément est la motion pour laquelle la Municipalité doit établir un projet ou faire quelque chose seulement sur les compétences du Conseil. Il rappelle que l'interpellation doit être à l'ordre du jour et soutenue par 5 membres du conseil. Une réponse sera donnée à la prochaine séance. En l'occurrence il s'agit d'un postulat. Cependant il répond qu'un Bureau à Yverdon a été mandaté pour faire une étude de la mobilité du village. Ce Bureau a fait une synthèse de toutes les informations et un rendez-vous est fixé au mois de septembre pour que les mesures soient présentées à la Municipalité. Ce document sera présenté au Conseil par Monsieur Gygax du Bureau. Suite à cela un préavis sera fait pour les mesures à mettre en place pour l'ensemble du village.

Madame Poncet Schmid demande si la rue du Collège est également prise en compte dans l'étude.

Monsieur Cuérel répond que le périmètre de l'étude concerne l'ensemble du village.

Monsieur Gilles Deriaz informe juste qu'il a eu la Préfète au téléphone qui lui a dit qu'une interpellation n'avait pas besoin d'être à l'ordre du jour. Il était cependant hors délai pour faire une motion ou un postulat. Mais il pense que des mesures provisoires pourraient être prises comme une ligne jaune sur 500-600 mètres.

Monsieur Benoît Perusset demande pour le réservoir d'eau par rapport à la mise à l'enquête s'il y a eu des oppositions et où ça en est.

Monsieur Mettraux répond qu'il y a eu une opposition qui a été traitée et levée. Aujourd'hui l'autorisation de la part du Canton a été délivrée. Dès lors il y a eu un peu de retard. Une fois l'obtention des papiers définitifs soit vers août, le chantier pourra commencer et une année de travaux suivra.

Monsieur Eric Deriaz demande si tous les compteurs sont posés. Monsieur Mettraux répond qu'il reste encore 3 compteurs à poser. Pour chaque robinet ils ont facturé un forfait d'eau de 150l par personne par jour.

Monsieur Grégory Perusset demande s'il y a un problème avec la fontaine de la Grand-Rue car le débit est vraiment au goutte à goutte.

A la connaissance de Monsieur Mettraux il n'y a pas de problème mais il enverra quelqu'un pour vérifier.

Monsieur Musy dit qu'il est ravi que l'inauguration de la place de jeux soit agendée pour fin août mais qu'il est un peu sceptique étant donné que les travaux n'ont pas encore commencé. La place de jeux a été démontée en 2013, il a fallu 5 ans pour présenter un préavis et 7 mois pour la mise à l'enquête qui est terminée depuis maintenant 4 mois. Sachant que les vacances arrivent Monsieur Musy pense

difficile que la place de jeux soit terminée pour fin août mais il invite la Municipalité à faire avancer ce projet.

Monsieur Patrick Mettraux demande si le Chevrolet qui va être vendu sera remplacé ?

Monsieur Cuérel répond que ce n'est pas prévu pour l'instant.

Monsieur Mettraux répond que selon les discussions qu'ils avaient eu avec le Municipal du feu, ils allaient vendre le Chevrolet mais rachèteraient un bus 9 places. Monsieur Mettraux est donc surpris de cette réponse.

Monsieur Cuérel répond que Baulmes fait partie du SDISPO et qu'ils ont un DAP. Le matériel nécessaire pour un DAP est défini par le SDISPO et le Chevrolet n'en faisait pas partie. Monsieur Cuérel encourage les pompiers à aller s'adresser au SDISPO ou auprès de l'ECA mais la Commune ne va pas racheter un véhicule. Mais il dit qu'il est vrai qu'initialement ils avaient dit qu'un bus 9 places pourrait rendre service aux sociétés locales et aux pompiers.

Monsieur Mettraux répond qu'ils ont le sentiment de s'être fait avoir car il avait été discuté que les pompiers étaient d'accord de laisser partir le Chevrolet pour autant qu'il y ait un véhicule de remplacement.

Monsieur Cuérel comprend et précise qu'ils avaient déjà écrit au SDISPO mais qu'ils récriront au SDISPO et à l'ECA pour manifester l'inquiétude des pompiers de Baulmes. Il dit qu'il y a une incohérence au niveau de l'ECA et qu'il en est désolé. Les Communes ont été obligées de faire partie d'un regroupement régional et c'est l'ECA qui a défini ce que Baulmes serait à savoir un DAP. C'est également l'ECA qui a défini le matériel dont un DAP avait besoin à savoir le véhicule actuellement disponible pour le DAP de Baulmes.

Monsieur Eric Deriaz demande ce qu'il en est de nos forêts car il a entendu que les forêts du canton étaient bien mal en point.

Monsieur Cuérel répond que depuis Baulmes il suffit de lever la tête pour voir que les arbres sont secs et en partie bostrichés. Certains bostrichés vont être coupés et vendus. Pour les autres arbres, ils sècheront sur place et se sont d'autres essences qui pousseront.

Monsieur Benoît Perusset a pu constater ces dernières années que la gestion du bois était complexe et difficile. Il se demande s'il ne serait pas judicieux que la gestion du bois pour la CABB soit transférée au garde-forestier.

Monsieur Patrick Mettraux demande par rapport au hangar pour la gym et la jeunesse ce qu'il en est.

Monsieur Cuérel répond que pour la question précédente cela regarde le chauffage à distance et non la Commune. Pour le préavis dont fait référence Monsieur Mettraux, ils doivent d'abord faire les deux places de jeux pour ensuite déplacer la pétanque et ensuite les deux locaux pour la gym et la jeunesse pourront être construits.

Benoît Perusset répond pour la CABB qu'il lui semble que la Commune est tout de même majoritaire à 51 %.

Monsieur Patrick Mettraux informe qu'il a remarqué qu'un gravillonnage avait été fait hier dans le village et se demande si c'était judicieux de le faire pendant les canicules. De plus, il pense qu'il faudra remettre du gravier car il y a du goudron partout.

Monsieur Grégory Perusset prend la parole en lien avec le postulat 21/2019. La Municipalité parle de priorité d'investissements à court terme comme argument dudit rapport. Dans le cadre du Conseil Communal et des sujets coordonnés à débattre, et qui seront débattus, d'ou la dépose de motions et de préavis par les conseillers et la Municipalité, il lui semble que l'intérêt des Conseillers Communaux est d'avoir une vision à long terme sur les projets d'investissements communaux comme ceux cités dans le préavis. Il souhaiterait la publication par la Municipalité d'une liste chiffrée dans l'ordre chronologique des investissements importants à court terme et à long terme ainsi qu'un commentaire en terme d'urgence et de nécessité comme indiqué dans leur dit rapport. Cette publication pourrait se faire en plusieurs étapes en début de chaque législature sous forme d'une vision à long terme sur les 5 ans et l'une plus simple en chaque début d'année qui couvrirait ladite année. Il demande à Monsieur le Syndic s'il serait envisageable pour la Municipalité une publication en chaque début d'année législative et une publication sur les 5 ans en chaque début de législature ?

Monsieur Cuérel répond que la question l'étonne car le plan d'investissements est fourni en début de chaque législature vu que c'est une obligation légale. C'est d'ailleurs avec ce tableau qu'ils déterminent le plafond d'endettement. Monsieur Cuérel s'étonne donc de cette question et qu'en plus elle vienne d'un membre de la Commission des Finances à qui il ne peut pas fournir plus de documents. Mais il peut dire que dans les urgences il y a la rue du Clot, l'Hôtel-de-Ville, un bout du séparatif et la mobilité. Ces objets là ont fait l'objet de la planification des investissements qui avait été donnée et ils ont permis de déterminer le plafond d'endettement.

Monsieur Perusset répond que l'idée était de faire un rappel en chaque début de législature de la vision que la Municipalité a sur l'année et quels préavis seront déposés cette année. Il prend comme exemple l'Hôtel-de-Ville, on sait que ça fait plusieurs années que l'on attend le dépôt du préavis. Donc l'idée est vraiment d'avoir une vision en chaque début de législature.

Monsieur Cuérel affirme que c'est bien le document qui a été donné en début de législature, une vision de la législature. Pour la vision de l'année c'est très compliqué car il y a des petits investissements qui sont à faire de temps en temps. Mais pour les gros investissements comme la rue du Clot par exemple, une fois l'étude faite jusqu'au carrefour de la bibliothèque, Travis est venu en disant attention on va refaire la gare ce qui aura une incidence. Ce qui reporte donc les travaux. La Municipalité était prête avec la rue du Clot il y a deux ans mais par-dessus il y a eu la réflexion de la gare, la sécurisation du carrefour, le Canton qui demande une étude sur le bruit, la carte des dangers naturels. Aujourd'hui le projet

de la rue du Clot est fait mais la carte des dangers naturels n'est toujours pas approuvée par le Canton et la Municipalité n'a toujours pas les mesures qu'ils doivent prendre en lien avec cette carte des dangers naturels. Donc la rue du Clot aurait été prévue pour 2017 mais ça reste dans cette législature. Pour faire une prévision par année, il y a trop d'aléas et d'inconnus.

Monsieur Musy souhaite revenir sur le préavis de l'Hôtel-de-Ville. Dans le PV de la séance du 8 décembre 2017, la Municipalité avait annoncé concernant le préavis de l'Hôtel-de-Ville qu'il serait déposé courant avril et qu'ils feraient des présentations dans les groupes pour qu'il y ait un échange par petits groupes de personnes. Ils présenteront également en amont le projet à la commission. Il aimerait donc connaître l'état d'avancement de ce préavis et quand seraient faits ces présentations et ces échanges.

Monsieur Cuérel répond que ce qui a été dit reste mais que les dates changent de manière indépendante de leur volonté. Pour faire le préavis ils sont obligés d'avoir des chiffres et des plans finis ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Ce qui est dit maintenant c'est que le 15 août 2020 tout ce qui est garderie et UAPE doit pouvoir ouvrir. La Municipalité n'a pas toutes les cartes en mains et ils font de leur mieux avec cela. Le préavis devrait donc être déposé dans le courant de l'été.

Monsieur Gilles Deriaz dit que ce qui avait été demandé et accordé par la Municipalité c'est que la commission ad hoc soit jointe en amont du préavis pour l'élaboration du projet. Donc si les soumissions sont déjà faites c'est que le projet est terminé.

Monsieur Cuérel répond que de l'avis de la Municipalité ce n'est pas ce qui avait été dit. Ce qui avait été dit c'est que le projet terminé, avant que le préavis soit distribué, une présentation spécifique serait faite par petits groupes avec l'architecte et également à la commission et à ce moment-là les questions pouvaient être posées.

Monsieur Musy rétorque qu'il avait compris la même chose que Gilles Deriaz à savoir que la commission serait active dans la partie décisionnelle. Au vu de cette échéance en 2020, Monsieur Musy pense que tout le monde acceptera vu qu'il n'y aura plus le temps de faire des modifications.

Monsieur Cuérel répond que si l'on reprend le PV ce n'est pas ce qui a été dit. La Municipalité avait annoncé qu'ils présenteraient le projet dans les groupes et à la commission mais ils n'avaient jamais dit qu'ils allaient faire participer la commission du conseil à l'élaboration du projet. Ceci n'est pas conforme au règlement du Conseil et à la Loi sur les Communes mais Monsieur Cuérel répond que le projet peut être modifié d'où la présentation par petits groupes avec la présence de l'architecte. A ce moment des questions pourront être posées et des modifications décidées. Mais il précise que pour l'Hôtel-de-Ville, la partie rez-de-chaussée/sous-sol concernera l'UAPE et la garderie. Le but est juste de respecter les normes de l'Etat de Vaud. Donc en fait il n'y a pas beaucoup de possibilités à partir du moment où l'on veut respecter les normes. Il y a également l'ascenseur qui est une obligation. On peut évidemment discuter à son sujet mais cela touche aussi les monuments et sites historiques ce qui laisse aussi peu d'options pour que le projet soit accepté. Pour les étages, il s'agit juste de mise en conformité au niveau de l'électricité en lien avec l'ECA et dans la salle de spectacle il n'y a pas

grand chose qui sera changé. Mais tout peut être modifié avant le préavis sauf ce qui touche les normes.

Madame Donnier demande concernant l'éclairage public si c'était voulu qu'à la rue des Jacquettes la lumière ne fonctionne plus ?

Monsieur Roulet répond que ce n'était pas voulu mais que l'éclairage est tombé en panne et que la réparation a pris une dizaine de jours. Ils attendent que plusieurs interventions soient nécessaires dans le village pour louer une nacelle et faire toutes les interventions nécessaires.

Monsieur Cuérel informe que concernant la cave à fromages, cela fait 3-4 semaines que la cave a enfin pu être utilisée par les exploitants.

Monsieur Gilles Deriaz complète en disant qu'il y a encore des finitions à faire mais qu'elle fonctionne et qu'une inauguration sera faite fin août- début septembre.

Monsieur le Président clôt la discussion.

Monsieur Claude Deriaz annonce qu'il arrive à la fin de son mandat et qu'il remercie Myriam pour l'excellent travail accompli durant cette année et la Municipalité pour sa bonne collaboration avec le Conseil Communal. Il remercie également les conseillers et conseillères de participer à la vie politique de ce village et pour la correction des débats qui ont eu lieu pendant les séances de cette année. De grands travaux s'annoncent pour notre commune ces prochaines années et la masse de travail pour nos autorités est énorme et qu'il n'est pas sûr que le travail fourni soit rémunéré et surtout estimé à sa juste valeur. Il profite aussi de parler de la commission de gestion. Il pense qu'il faudrait redéfinir ses attributions car il sent une certaine frustration de la part de certains de ses membres ces dernières années. Après le gros malentendu de la tournée de montages de l'année passée, il suggère à la suivante de revenir à quelque chose de plus traditionnel. Car elle fait partie du patrimoine de ce village depuis extrêmement longtemps toutes proportions gardées bien entendu. Il parle bien sûr du repas à Granges-Neuve et de l'apéritif sous le sapin Président. Il propose aussi de trouver une date pour cette tournée dès ce soir puisque tous les protagonistes sont présents. Il avait été défini comme date il y a quelques années le 1er samedi de septembre, mais cette année cette date est déjà prise.

Il rappelle aussi que lorsque quelqu'un est nommé à une commission ou convoqué à des votations auxquelles il ne peut pas être présent, il est tenu de s'excuser ou de se faire remplacer.

Il remercie également la troupe théâtrale de Baulmes pour les petites scenettes jouées pour les membres des autorités de la région avec la participation des deux préfets du district. Il termine en disant qu'il a eu beaucoup de plaisir à diriger les débats de cette année et qu'il souhaite à la future Présidente ou au Président autant de plaisir qu'il en a eu.

10. Renouveau du Bureau du Conseil pour 2019-2020

Monsieur Claude Deriaz attend des propositions.

a) Election de la Présidente

Monsieur Gratini propose Ariane Vittet au nom des Démocrates. Il n'y a pas d'autre proposition donc Madame Ariane Vittet est élue tacitement.

b) Election du 1^{er} vice-président

Monsieur Marc Von Ow propose Monsieur Steve Deriaz pour le groupe de l'Alliance. Il n'y a pas d'autre proposition donc Monsieur Steve Deriaz est élu tacitement.

c) Election du 2^{ème} vice-président

Monsieur Gilles Deriaz présente Monsieur Claude Deriaz pour le groupe des Indépendants. Il n'y a pas d'autre proposition donc Monsieur Claude Deriaz est élu tacitement.

d) Election de deux scrutateurs

Monsieur Gilles Deriaz propose Monsieur Christian Cachemaille pour le groupe des Indépendants.

Monsieur Marc Von Ow propose Monsieur Louis Molnar pour le groupe de l'Alliance.

Il n'y a pas d'autre proposition donc ils sont élus tacitement.

e) Election de deux scrutateurs-suppléants

Madame Ariane Vittet présente Annette Donnier pour le groupe des Démocrates.

Monsieur Gilles Deriaz présente Madame Carmen Perusset pour le groupe des Indépendants.

Il n'y a pas d'autre proposition donc ils sont élus tacitement.

11. Election de la commission de gestion pour l'année 2019-2020 (7 membres et 2 suppléants).

Monsieur le Président attend les propositions.

Madame Ariane Vittet propose Andréa Merz-Gratini, Marie Poncet Schmid et Luc Pilleuit pour le groupe des démocrates.

Monsieur Benoît Perusset propose Carmen Perusset, Damien Mettraux et Gilles Deriaz pour le groupe des Indépendants.

Monsieur Marc Von Ow propose Françoise Monnier, Yveline Guignard et Patrick Mettraux pour le groupe de l'Alliance.

Le Président du Conseil annonce les résultats à savoir :

Françoise Monnier avec 21 voix
Luc Pillevuit avec 20 voix
Patrick Mettraux avec 19 voix
Gilles Deriaz avec 19 voix
Yveline Guignard avec 17 voix
Marie Poncet Schmid avec 17 voix
Carmen Perusset avec 17 voix

Suppléants :

Andréa Merz-Gratini avec 14 voix
Damien Mettraux avec 14 voix

Monsieur le Président les invite donc à se réunir pour fixer une date.

12. Appel de sortie et encaissement des amendes

Madame Myriam Deriaz procède à l'appel de sortie. 35 conseillères et conseillers sont présents et 6 absents.

Monsieur le Président Claude Deriaz lève la séance à 20h45.

Le Président :

La Secrétaire :

Claude Deriaz

Myriam Deriaz